

Note de présentation

Evolution du service pédagogique de l'UFR Sciences

Comité Social d'Administration du 11 juillet 2023

1. Contexte

L'UFR Sciences gère environ 12 000 étudiants, inscrits dans 13 licences, 12 licences professionnelles, 27 masters, répartis sur 6 sites d'enseignement.

Pour appuyer l'équipe décanale dans le pilotage de l'offre de formation et la coordination des activités de la scolarité, un service pédagogique a été créé en 2012.

Initialement composé de deux agents (1 agent de catégorie A et 1 agent de catégorie B), ce service s'est peu à peu étoffé afin de :

- centraliser la gestion d'un certain nombre de dossiers transverses, ceci afin d'en garantir un traitement homogène et plus sécurisé d'un point de vue juridique (fraudes, recours en cas de refus d'admission...),
- appuyer la mise en place et le paramétrage des outils d'admission (parcoursup, études en France, monmaster et eandidat)
- apporter un appui dans le pilotage du changement d'offre de formation (changement de maquette en 2018, Modifications de l'offre de formation, réforme PASS/LAS...).

Ainsi, le service a progressivement intégré 2 personnels de catégorie A et deux personnels de catégorie B.

En 2022, à l'occasion du départ de l'un des agents de catégorie A, il est apparu opportun de structurer le service en proposant au second agent de catégorie A expérimenté de prendre la responsabilité du service, ceci afin de clarifier le fonctionnement de celui-ci et de préciser les liens hiérarchiques.

Par ailleurs, en mai 2022, le recrutement d'un agent ASI en mobilité interne sur l'un des postes de catégorie B a favorisé la réflexion sur l'organisation de ce service.

Enfin, la charge de travail importante reposant sur les 4 collaborateurs a également amené la direction de l'UFR à proposer un renforcement de ce service par une augmentation des effectifs dédiés, cela afin de garantir un travail de qualité tout en prenant en considération la qualité de vie au travail des agents.

Il est précisé que le projet a été élaboré en concertation avec les agents du service (les deux agents nouvellement recrutés ont été informés du projet élaboré en lien étroit avec les deux agents plus expérimentés). Le projet a été très bien accueilli dans la mesure où il permet de renforcer l'équipe et de rendre plus lisible et valorisable l'action de chacun.

Le projet a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres du conseil d'UFR en juin 2023.

2. Proposition soumise à l'avis du Comité Social d'Administration

L'avis du CSA est sollicité sur la proposition suivante :

- Un agent de catégorie A (IGE) assure la responsabilité du service
- Structuration du service en 3 axes, chacun piloté par un agent de catégorie A (ASI ou IGE),
- Chaque ASI en charge d'un axe de travail est désigné « coordonnateur » pour éviter le terme d' « assistant » qui ne reflète pas la réalité des fonctions,
- Changement d'intitulé du service afin de mieux rendre compte de la réalité de ses activités (de « service pédagogique » à « service d'aide au pilotage des études et de la formation »),
- Ajout envisagé d'un poste de catégorie B à 50% sur la communication et sur les outils d'admission,
- Appui d'un agent de niveau ASI sur la coordination des scolarités et le suivi de certains dossiers transverses (suivi des césures, stages...).